

LES VEVEYSAN·NE·S À CÔTÉ DE LA PLAQUE : POUR UNE PARITÉ DES ESPACES PUBLICS

Postulat déposé au Conseil communal de Vevey le 14 novembre 2019

Le mercredi 18 septembre 2019, la bibliothèque de Vevey, en collaboration avec le service de l'urbanisme, organisait une conférence publique dont l'intitulé était « Une ville faite par les Hommes et pour les Hommes ». Lors de cette conférence très suivie, les différent·e·s intervenant·e·s ont démontré, exemples et études à l'appui, que les villes et nombre de leurs aménagements reflètent et reproduisent les inégalités de genre.

Parmi les nombreux exemples cités d'inégalités mesurables et chiffrables, il fut également question de la féminisation des noms de rues et de lieux. Une étude récente de la RTS (mars 2019), menée dans les principales villes de Suisse romande, aboutit ainsi à la conclusion que seuls 5 à 7 % des noms de rues honorent des personnalités féminines. De très nombreuses initiatives politiques ont tenté, ces dernières années, de corriger cette inégalité criante. Ainsi, le Grand Conseil du canton de Genève vient d'accepter à une large majorité une motion donnant trois ans au Conseil d'État genevois pour féminiser 100 rues. La féminisation des noms de rues et de lieux, apparemment symbolique, répond à un problème concret : dans une ville quadrillée et repérée par des noms masculins, les femmes ne sont pas vraiment « chez elles », et ne déambulent pas vraiment de plein droit dans l'espace public.

Selon différents documents publics à disposition (voir annexes), la ville de Vevey se situerait quant à elle en dessous des chiffres moyens recensés en Suisse romande, puisque seul·e·s 3.6 % des lieux et rues honorent des personnalités féminines. À titre de comparaison, ce sont 28 % des noms de lieux et de rues qui honorent des personnalités masculines. Et cela sans compter les autres manifestations de cette inégalité, comme les statues ou plaques commémoratives. Au-delà des chiffres, la cartographie par genre des noms de rues et de lieux démontre l'écrasante inégalité spatiale régnant dans le domaine des noms de rue et de lieux à Vevey (voir annexes).

La problématique des noms de rue est cependant sensible pour différentes raisons : budgétaires, historiques, attachement des habitant·e·s aux noms de leurs rues, etc. D'autre part, là où une ville comme Lausanne ou un canton comme Genève peuvent profiter de l'aménagement et de la construction de nouveaux quartiers pour nommer de nouvelles rues honorant des personnalités féminines, force est de constater que la ville de Vevey est « géographiquement close » et qu'elle ne peut recourir à cet artifice pour féminiser son espace public.

L'idée de ce postulat n'est donc pas de demander une parité immédiate qui entrainerait un changement probablement coûteux, et qui poserait à n'en pas douter de sérieux problèmes quant à savoir quelles rues il faudrait débaptiser et renommer.

En ce sens, la présente démarche apparaît déjà comme consensuelle compte tenu de la situation et des enjeux.

Ce postulat demande à la municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place une politique proactive visant à atteindre la parité entre femmes et hommes en ce qui concerne les noms de lieux et de rues des espaces publics de Vevey.

Par politique proactive ce postulat entend entre autres actions possibles :

- A. La publication d'un rapport sur l'état de la question en ce qui concerne les noms de lieux et les marqueurs de l'espace public (statues, rues, places, quais, plaques commémoratives, maisons, etc.) honorant des femmes et des hommes à Vevey.
- B. Le fait de renoncer à honorer des personnalités masculines jusqu'à ce que la parité soit effective ou, le cas échéant, de débaptiser un lieu honorant un homme pour en honorer un autre (principe de la substitution).

- C. Le fait de privilégier en principe les noms honorant des personnalités féminines (Veveysan-ne-s, Suissesses, ou d'autres nationalités) ou des noms féminins (par exemple : Rue des Artisanes, Collège des Suffragettes, etc.) lorsqu'il s'agit de baptiser un nouveau lieu, jusqu'à ce que la parité soit effective, notamment en ce qui concerne les futurs établissements scolaires. Bien que les recommandations de la Confédération en la matière conseillent d'éviter la personnalisation des rues, il s'agit de faire un choix politique entre le fait de débaptiser massivement des rues « masculines » pour atteindre la parité, ou le fait de baptiser des nouvelles rues et noms de lieux en honorant des femmes. Les deux actions peuvent évidemment concourir à l'objectif visé par le postulat.
- D. Enfin, et c'est un point important, nommer une rue, un lieu ou une partie de rue en l'honneur du mouvement féministe / des femmes qui s'est exprimé de manière massive et historique les 14 juin 1991 et 2019. De plus, cette rue, ce lieu ou cette partie de rue devrait avoir une localisation centrale au sein de la ville de Vevey (voir annexes, périmètre proposé). Cette dernière proposition a les avantages suivants :
- Action symboliquement forte, réalisable à très court terme, potentiellement à peu de frais pour les citoyens et la commune.
 - La date du 14 juin renvoie directement ou indirectement à plusieurs événements marquants de l'histoire contemporaine en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes : droit de vote des femmes (1971), loi sur l'égalité (1981), première grève des femmes pour rappeler que la loi sur l'égalité n'est toujours pas respectée (1991), deuxième grève des femmes pour rappeler que la loi sur l'égalité n'est toujours pas respectée (2019).
 - Le caractère massif et historique des mobilisations de 1991 et 2019 n'est plus à démontrer, qui en a fait deux des événements les plus marquants de l'histoire contemporaine de notre pays.
 - Le mouvement qui s'est déroulé à Vevey le 14 juin 2019 a été massif, regroupant des femmes et des hommes solidaires de tout âge et de tout bord politique.
 - Ce choix évite en l'espèce l'écueil de la personnalisation et permet de rendre hommage aux millions de femmes qui se sont battues pour leurs droits depuis la naissance de la Confédération en 1848 et qui œuvrent le plus souvent dans l'ombre et gratuitement afin que notre société puisse tout simplement fonctionner.
 - Bien plus, choisir la date du 14 juin pour un lieu / une rue c'est rappeler les revendications légitimes des femmes en ce qui concerne les inégalités criantes dont elles sont victimes : accès aux sphères politiques et économiques, harcèlement et violences sexistes, salaires, retraites très inférieures à celles des hommes, aménagements urbains, etc.

En répondant favorablement à ce postulat, ce Conseil et la Municipalité contribueront donc d'une part à une légitime action publique visant à corriger l'inégalité de genre criante en ce qui concerne les noms de rue et de lieux de notre ville, et d'autre part à rappeler et raffermir leurs engagements visant à mettre un terme aux inégalités de genre.

Milena Buckel
Pour le groupe Décroissance-Alternatives

Antoine Dormond
Pour le groupe des Vert·e·s

Pascal Molliat